

Demande de raccordement et de déversement au réseau collectif des eaux usées domestiques -2026 -
ÉTABLISSEMENT / BÂTIMENT PROFESSIONNEL (AVEC OU SANS ERP)
Informations sur le demandeur

Nom et prénom :	
Adresse :	
Raison sociale :	
Siret :	
Code postal / Ville :	
Téléphone :	
Adresse e-mail :	

Agissant en qualité de propriétaire, je sollicite l'autorisation de raccorder et de déverser les eaux usées domestiques au réseau public intercommunal d'assainissement pour le bien situé :

Informations sur le bâtiment

Parcelle :

Référence cadastrale :

Permis de construire n° :

Surface aménagée (m²):

Date prévisionnelle des travaux :

Nature de l'activité exercée

- Bâtiment professionnel / Activité (SANS ERP)
- Établissement Recevant du Public (ERP)

Si "Sans ERP"

- Atelier artisanal
- Usage industriel
- Activité commerciale (sans accueil du public)
- Stockage / entrepôt
- Bureaux
- Autre :

Si "ERP"

- Salle ou lieu recevant du public
- Commerce avec accueil du public
- Restaurant
- Hôtel (nombre de chambres :
- Salle associative / salle communale
- Activité médicale (cabinet, dentiste...)
- Autre ERP :

Données nécessaires au calcul de la PFAC :

Nombre de salariés utilisant les installations : personnes

Capacité maximale d'accueil (ERP) : personnes (document sécurité incendie / cerfa ERP n°13824*04)

Conformément aux articles L.1331-7 et R.1331-1-1 du Code de la santé publique et à la délibération n° 4-06-2020 du SIEPARE, la participation PFAC est calculée en fonction de la capacité d'usage de l'immeuble.

En l'absence de données fiables sur les effectifs (salariés/ERP), le nombre d'unités d'usagers est déterminé sur la base de : 1 EU = 20 m² de surface aménagée.

Rappel du mode de calcul PFAC

$$PFAC = CT \times (X + TB \times CP \times EU)$$

TB = K × 600 € (Tarif de base indexé annuellement) - Pour 2026, le TB obtenu après indexation est : 703,50 €

EU = nombre de personnes ou surface / 20 m²

CP, CT et X selon la délibération du 25/06/2020

Nota : À défaut de catégorie spécifique, les hangars / entrepôts sont classés en CT = 0,5.

Coefficient de Type (CT)	
Il est défini 11 types d'établissement	
écoles (pensionnat)	CT = 1
écoles (demi-pension)	CT = 0,5
écoles (externat)	CT = 0,3
hopitaux cliniques etc... (par lit) (y compris personnel soignant et d'exploitat	CT = 3
activités médicales (laboratoire, dentiste ...) (personnel temps-plein)	CT = 1
personnel d'usine (par poste de 8h)	CT = 0,5
peronneis de bureaux, magasin (par agent temps-plein)	CT = 0,5
hotel, pension de famille (sans le restaurant, par chambre)	CT = 1
restaurants (nb de places)	CT = 0,2
usager occasionnels (lieux publics)	CT = 0,05

Variable de lissage (X)			
Cette variable X permet le lissage de la PFAC assimilée domestique			
Equivalent Usager compris entre 0 et 20	X=	0	coef 0= - €
Equivalent Usager compris entre 21 et 100	X=	20	coef 20= 12 000,00 €
Equivalent Usager compris entre 101 et 500	X=	100	coef 100= 50 400,00 €
Equivalent Usager compris entre 501 et 1000	X=	500	coef 500= 194 400,00 €
Equivalent Usager > ou = 1001	X=	1000	coef 1000= 314 400,00 €

Coefficient de Personnes (CP)	
Il est défini 5 Coefficients de Personnes permettant une réduction du Taux de Base en fonction de la taille du site	
CP = 0 à 20 personnes	CP= 1
CP = 21 à 100 personnes	CP= 0,8
CP = 101 à 500 personnes	CP= 0,6
CP = 501 à 1000 personnes	CP= 0,4
CP > 1000 personnes	CP= 0,25

$$PFAC = CT(X + (TB * CP * EU))$$

Attention montant fixe instauré par délib du 25-06-2020 à 600 €

Coefficient de type = CT :	0
Variable de lissage = X :	0
Taux de base = TB :	703,5
Coefficient de personnes = CP :	0
Nombre usagers = EU :	0
PFAC =	0

Engagement du demandeur

Je reconnais avoir pris connaissance :

- du règlement du service d'assainissement en vigueur (consultable au <https://www.siepare.fr>) et m'engage à en respecter les prescriptions.
- de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC), applicable selon la délibération du Comité Syndical du 25/06/2020.

Conformément à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, je m'engage à :

- Réaliser les travaux de raccordement privé dans un délai maximal de 2 ans à compter de la présente demande.
- Informer le secrétariat du SIEPARE lors de la mise en service, pour émission du titre de recette ;
- Certifier l'exactitude des informations fournies ci-dessus.

Fait à :, le /..... /.....

Signature du pétitionnaire :

Document à retourner au : SIEPARE- 8 rue du Général Leclerc - 28230 EPERNON ou par email : secretariat@siepare.fr

Accord du SIEPARE

Je soussigné Jean Pierre RUAUT, Agissant en qualité de Président du SIEPARE, autorise le raccordement et le déversement des eaux usées provenant de l'immeuble mentionné ci-dessus.

Fait à Epernon, le /..... /.....

Signature du Président :